

#### Département de Mayotte

The state of the s	
PREFECTURE DE MAYOTTE	. \
REQULE 0 6 AOUT 2020	
D.R.C.L	_

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

\*\*\*\*

**DELIBERATIONS** 

Séance \_\_\_\_\_\*\*\*\*\* du 02 août 2020,

Délibération n ° 19/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice: 34 Présents: 30 Votant: 34 Procurations: 4

Obiet: Election du 7<sup>ème</sup> Vice -Président du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

## **Etaient Présents:**

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saidy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Syndicat Intercommunal dElimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976 SIDEVAM976 rue de Pécole primaire 97650 Dzoumogné

• 02 69 62 07 84 - Fax • 02 69 62 53 86

\_

El.

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3C0

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUM Madi Assani, délégué 3C0

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M.Mohamadi Colo SOILIHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M.Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M.Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSA, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nor M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du N ra

Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du No d



REÇU

#### Procuration:

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID Mkidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976 SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO donne procuration à M. NOUDJOUM Madi Assani délégué 3CO.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L.2122-7-2 et suivants ;

Vu la délibération n <sup>0</sup> 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

#### Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 7 <sup>eme</sup> Vice-President.

	Nom Prenom	Collectivite origine
Un seu candidat	M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa	Communaute de Commune u
		Centre Ouest

## Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- √ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- √ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3C

## PREFECTURE MAYOT

REÇU LE 0 G 7020

# Résultats du scrutin

Nombre de membres presents a l'appel n ayant pas pris au vote	0
Nombre e votants (enveloppes eposees	34
Nom re de suffrages declares nuls par le bureau art. L. 66 u code electoral)	0
Nombre de u etins blancs art. L 65 du co e e ectoral)	
Nombre de suffrages exprimes	34
Majorite absolue	18

# Proclamation de l'élection du septième Vice- Président

A l'unanimité, Monsieur MOHAMED MROUDJAE Issoufa a été proclamé septième

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976 SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné

Té'. 02 69 62 07 84 - Fax 02 69 62 53 86 -

Vice-Président du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020

PREFECTURE DE MAYOTTE

Fait à Dzoumogné, /e 03 août 2020

LE Président du SIDEVAM

M. ABDALLAH Houssamoudine

LEPrési eh'düSrD A" 976,